



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 26 septembre 2022

### **Calcul de la retraite des agriculteurs sur les 25 meilleures années : La FNSEA attend une réponse du Gouvernement !**

Pour la FNSEA, toute mesure isolée introduite dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), comme le seul recul de l'âge légal de la retraite serait largement en décalage avec les interrogations de la profession agricole. La question du financement des régimes de retraites est incontournable. Mais, pour la FNSEA, le plus urgent est de faire converger le calcul des retraites des agriculteurs avec ceux des salariés et des indépendants et notamment via le calcul de la retraite sur les seules 25 meilleures années de revenu.

Les agriculteurs sont en effet les derniers à calculer leur retraite sur la totalité de leur carrière, bonnes et mauvaises années mêlées. Les salariés la calculent sur leurs 25 meilleures années, les fonctionnaires sur leurs 6 derniers mois... En 2020, la mise en œuvre de règles communes de calcul des retraites entre tous les assurés sociaux était la priorité absolue des pouvoirs publics. Deux ans plus tard, l'administration du président réélu juge l'affaire complètement hors sujet. Nous ne pouvons pas nous contenter de telles réponses !

A travers cette volonté de réforme, la FNSEA demande simplement la mise à niveau de pensions dont la moyenne reste inférieure aux pensions de l'ensemble des retraités ! Tous régimes confondus, y compris les régimes complémentaires, les anciens non-salariés agricoles (chefs, conjoints et aides familiaux) ayant eu une activité agricole perçoivent une pension de 1 150 euros bruts mensuels (à comparer avec la moyenne nationale qui dépasse 1 500 euros bruts).

Des travaux ont été menés. Un rapport de l'inspection générale des affaires sociales relatif au calcul de la retraite des exploitants agricoles sur leurs 25 meilleures années de revenu a été publié il y a 10 ans. Nous comprenons qu'une telle réforme soulève des interrogations quant à son ampleur...Mais pour la FNSEA, ce coût est le prix de l'équité, le prix d'années d'oubli des retraités agricoles.

Après la revalorisation des minima de retraites avec les lois Chassaigne de 2020 et 2021, nous portons l'ambition de donner des perspectives aux jeunes qui s'installent. C'est aujourd'hui que se prépare la retraite de demain ! Avec des cotisations garantissant des droits similaires à ceux des salariés et des indépendants et un minimum de retraite garantissant les mêmes droits à tous les assurés à carrière complète.

**Contact presse :**

**FNSEA : Sabri Derradji – [sabri.derradji@reseaufnsea.fr](mailto:sabri.derradji@reseaufnsea.fr) – 06 21 16 80 84**